SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE
DES LYCÉES ET COLLÈGES
Section départementale de l'Hérault
UD FO
Maison des syndicats
474 allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
Tel-fax : 09.75.85.30.05 – 06 87 84 96 02
snfolc.acamontp@orange.fr

Pourquoi la mise en place du PIAL au lycée Jules Ferry et à l'EREA Jean Jacques Rousseau constitue-t-elle une régression ?

Les AESH ont appris de façon abrupte la mise en place d'un PIAL englobant le lycée Jules Ferry et l'EREA Jean-Jacques Rousseau.

L'administration justifie cette décision par une volonté d'apporter davantage de « professionnalité » et de « souplesse » quant au travail des AESH.

Les personnels AESH n'ont pas attendu la mise en place du PIAL pour se montrer professionnels et réactifs afin de répondre aux besoins des élèves. C'est tous les jours qu'ils font preuve de souplesse et de réactivité. On peut craindre qu'avec des décisions éloignées des structures (LP, EREA, collège), notamment en ce qui concerne les plannings d'accompagnement des AESH, la mise en place du PIAL ne soit au contraire synonyme de rigidité.

Il est clair que pour l'administration la principale « qualité » du PIAL est de mutualiser les moyens, et de contraindre les uns et les autres d'exercer leurs fonctions sur les deux structures. Il s'agit d'instituer le principe « on déshabille Pierre pour habiller Paul ».

Aucune amélioration dans la prise en charge des élèves ne peut être attendue de la mise en place du PIAL car on ne peut pas conjuguer économie d'heures AESH et qualité du service.

FO revendique qu'aucun collègue AESH ne soit contraint d'exercer son contrat de 24h sur les deux structures.

L'administration considère-t-elle par exemple que l'effectif de trois AESH pour 19 élèves dans l'ULIS lycée de Jean Jacques Rousseau est trop important ?

La mise en place du PIAL apportera à coup sûr une détérioration du travail quotidien de l'inclusion des élèves en situation de handicap et en particulier des dispositifs ULIS.

FO revendique le retrait du PIAL et qu'aucun avenant à leur contrat ne soit imposé aux collègues.

Montpellier, le 29 juin 2021